

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BARRAUD Dany

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
24/12/2020

Date d'affichage
24/12/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

2021-0701-1 : GITES COMMUNAUX : révision des tarifs de location des gîtes touristiques

Suite aux travaux de rénovation des gîtes communaux qui ont demandé un lourd investissement à la Commune et permis d'avoir des logements touristiques de grande qualité, Monsieur le Maire propose en contrepartie la révision suivante des tarifs de location :

	Petits appartements 1-2-8-9-10	Grands appartements 6 et 7
Nuitée	30 €	40 €
Week-end	150 €	180 €
Semaine Basse saison	310 €	360 €
Semaine Haute saison (vacances scolaires)	360 €	410 €

Tarifs préférentiels : location pour des étudiants / stagiaires / accueil d'urgence temporaire / ouvriers

	Petits appartements 1-2-8-9-10	Grands appartements 6 et 7
Tarif "Ouvrier" tarif à la semaine	155 €	175 €
Tarif "Etudiant/Stagiaire/accueil d'urgence temporaire" pour les appartements 3-4 et 5	300 €	300 €

Mairie d'ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

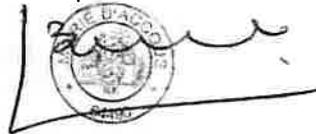
Pour le tarif « ouvrier » : - la taxe de séjour sera à ajouter au prix de la location,
- toute nouvelle semaine entamée sera due en intégralité.

Pour le tarif « Étudiant/Stagiaire/Accueil d'urgence temporaire » : la taxe de séjour ne sera pas demandée.

• **Caution :**

Une caution égale au montant d'une semaine ou d'un mois de location, selon la durée de location, sera demandée pour chaque appartement. Un état des lieux de sortie sera effectué avant le départ des locataires. La caution sera rendue si aucune dégradation n'est constatée et si l'inventaire est complet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procurat(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BARRAUD Dany

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
24/12/2020

Date d'affichage
24/12/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

2021-0701-2 : ONF Proposition de coupes exercice 2021

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir en 2021 dans la forêt communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE à l'Office National des Forêts l'inscription à l'état d'assiette 2021 des coupes suivantes :

Parcelle	Surface parcourue	Type de coupe	Destination proposée
8	24.91	Irrégulier	Vente bois façonné

APPROUVE l'État d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-dessus,

DEMANDE à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,

Mairie d'ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BARRAUD Dany

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
24/12/2020

Date d'affichage
24/12/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

./././.

et publication du :

./././.

2021-0701-3 : Convention d'installation structure agricole de gardiennage de chevaux de loisirs à Jouers

Monsieur le Maire rappelle qu'il a reçu en juillet 2020 un dossier de présentation d'un projet intitulé « L'écurie d'Agapy : pensions, élevage et déboussages équins en vallée d'Aspe.

Porté par une jeune agricultrice, Marine Lamarque, cette demande visait à obtenir la location de terrains communaux au lieu-dit Soudious pour une superficie totale de 29 100m², à savoir, sur la section A du cadastre, une partie de la parcelle 442 (14 650m²), la parcelle 444 (4 450m²) et une partie de la parcelle 30 (10 000m²). Ces parcelles sont actuellement en friches et en landes.

S'agissant d'une sollicitation visant à permettre l'installation d'une nouvelle activité économique et après consultation des milieux agricoles lors d'une réunion qui s'est tenue en mairie le 8 décembre 2020, Monsieur le Maire propose d'établir une convention avec l'écurie d'Agapy pour « occupation du domaine privé de la commune d'Accous pour l'utilisation d'une parcelle agricole ».

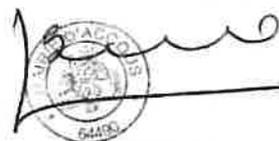
Cette convention met à disposition pour cinq ans renouvelables les parcelles communales susmentionnées. Le loyer annuel sera de 120 euros. L'écurie d'Agapy devra destiner les terres louées exclusivement à l'usage de pensions, d'élevage et déboussages équins, à l'exclusion de tous autres animaux d'élevage ou de culture. L'écurie d'Agapy devra clôturer les terres louées et s'engage à ne pas sous-louer ces parcelles.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'écurie d'Agapy.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie d'ACCOUS' and '64490'.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BARRAUD Dany

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

24/12/2020

Date d'affichage

24/12/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

2021-0701-4 – FOYER RURAL ASPOIS : subvention 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération votée le 27 juillet 2020, fixant les montants de subventions aux associations pour l'année 2020 suivants.

Le dossier de demande de subvention du Foyer Rural Aspois étant arrivé après la délibération du Conseil municipal, Monsieur le Maire propose de leur octroyer une subvention de 800 € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'octroyer au Foyer Rural Aspois une subvention de 800 € pour l'année 2020.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,

Mairie d'ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procurator(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BARRAUD Dany

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

24/12/2020

Date d'affichage

24/12/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

2021-0701-5 : GITE DE LHERS : modification du bail

Suite à la visite de la Commission de sécurité et d'accessibilité du 23 juin 2020 et afin de se mettre en conformité avec la réglementation, il est décidé de modifier le bail de gérance du gîte de Lhers, la capacité d'accueil du gîte est fixée à 15 lits au lieu de 17.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VALIDE la capacité d'accueil du gîte de Lhers à 15 lits.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions : 2

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BARRAUD Dany

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
24/12/2020

**2021-0701-6 : PARC NATIONAL Convention d'application de la
Charte**

Date d'affichage
24/12/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Monsieur le Maire présente la Convention d'Application de la charte du Parc National des Pyrénées, auquel la commune a adhéré en 2014.

Cette convention a pour but de favoriser un dialogue régulier entre les signataires, de créer et définir un mode de partenariat et une habitude de travail en commun, d'identifier les projets prioritaires de la Collectivité répondant aux objectifs de la Charte et d'identifier les actions de l'établissement public du Parc National sur le territoire de la Commune.

Pour les 5 ans à venir, les sujets qui ont été retenus concernent :

- l'amélioration du cadre de vie et l'accompagnement des projets de requalification de l'espace public,
- le développement de sentiers d'interprétation et la gestion de ces sentiers,
- le travail en partenariat sur le suivi de la réintroduction du bouquetin,
- la finalisation de l'Atlas de la Biodiversité communal ainsi que son suivi pédagogique.

Mairie d'ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

Envoyé en préfecture le 09/01/2021

Reçu en préfecture le 09/01/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216400069-20210107-202107016-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'application de la Charte du Parc National des Pyrénées.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,

Mairie d'ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 50 24 74 10 - Mail : mairie@accous.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BARRAUD Dany

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
24/12/2020

**2021-0701-7 : COVID Aide économique aux professionnels :
annulation de loyers**

Date d'affichage
24/12/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

Suite à la situation sanitaire, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'annuler les loyers des mois de novembre et décembre 2020 pour les professionnels de la Commune.

Le tableau suivant récapitule les montants des loyers mensuels annulés :

Nom	Novembre	Décembre	MT loyer annulé
A un cheveu près	170	170	340
Pizzaspe	257	257	514
Maison Despouirins	707	707	1414
TOTAL	1134	1134	2268

Mme MILAGE Sylvie loue à la Commune l'Évasion, elle a un loyer trimestriel de 86.39 €.

Monsieur le Maire propose de lui diminuer son loyer du 4^{ème} trimestre 2020 de 2 mois, ce dernier sera donc diminué de 57.60 € (86.39 * 2/3).

Le loyer de Mme CASSOU Marie-Pierre pour le gîte de Lhers est de 3 000 € par semestre.

Monsieur le Maire propose de diminuer son loyer pour la période de septembre 2020 à février 2021, ce dernier sera donc diminué de 1 000 € (3000 * 2/6).

La SARL ASCENDANCE a un loyer annuel de 915 € pour le local rue Espiate.

Monsieur le Maire propose de retirer 2 mois de location sur leur loyer 2020. Le loyer 2020 pour Ascendance sera donc diminuer de 152.50 € (915*2/12).

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil

APPROUVE l'annulation des loyers de NOVEMBRE et DECEMBRE 2020 pour les entreprises suivantes :

- A un cheveu près
- Pizzaspe
- Maison Despourrins.

APPROUVE la diminution du loyer du 4è trim 2020 de Mme MILAGE Sylvie,

APPROUVE la diminution du loyer de septembre 2020 à février 2021 de Mme CASSOU Marie-Pierre.

APPROUVE la diminution du loyer 2020 de la SARL ASCENDANCE.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuratation(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BARRAUD Dany

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation

24/12/2020

Date d'affichage

24/12/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

2021-0701-8 : DECISIONS MODIFICATIVES

- 1- Dans le BP 2020, les emprunts SDEPA n'ont pas été intégrés, il convient donc de prendre cette décision modificative pour pouvoir payer les échéances en fin d'année.

INVESTISSEMENT

Dépenses

020(020) Dépenses imprévues	- 2 000,00 €
1641(16) Emprunts en euros	2 000.00 €

- 2- Dans le BP 2020, nous avons prévu 10 000 € sur l'article 739223, pour payer le Fonds de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC).

Or le montant exact du FPIC cette année est de 10 893 €, nous devons donc prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

022(022) Dépenses imprévues	- 893 €
739223 (014) FPIC	+ 893 €

Mairie d'ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE ces décisions modificatives.

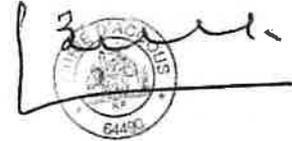
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, M. MOULIA François

Procuration(s) :

M. CACHELOU Frédéric donne pouvoir à GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie donne pouvoir à M. BARRAUD Dany

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CACHELOU Frédéric, Mme LESPINASSE Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BERGEZ Eric

Date de convocation
24/12/2020

Date d'affichage
24/12/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

2021-0701-9 : LES HARAS

La Commune d'Accous est propriétaire du bâtiment des haras et a construit à côté dudit bâtiment une carrière afin de permettre aux adeptes de l'équitation de s'entraîner. Soucieuse de mettre en place une activité qui soit complémentaire des structures équestres déjà existantes dans la commune, qu'elles soient commerciales ou associatives, elle propose de confier aux écuries d'Agapy ces biens situés sur le territoire de la Commune d'Accous, lieu-dit Trésiman et figurant au cadastre de ladite Commune sous le numéro 2 de la section ZB.

Il s'agit de :

- 1° 3 box à chevaux, une grange, un abri en bois, un bureau et un local technique, situés au rez-de-chaussée du bâtiment dénommé Haras ;
- 2° une carrière ;
- 3° le terrain alentour d'environ 3 200 m².

Ces installations appartenant au domaine public communal, le Conseil Municipal décide, que le contrat confiant la gestion du haras et de la carrière sera conclu sous le régime des conventions d'occupation du domaine public, l'occupant ne pouvant en aucun cas se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation et à quelque autre droit.

Les locaux sont mis à disposition de l'occupant pour lui permettre de gérer une écurie proposant de la pension, de l'élevage, du débouillage, l'organisation d'événements équestres/ enseignement non régulier en partenariat avec les acteurs locaux. L'occupant s'interdit d'utiliser les biens à d'autres fins.

La mise à disposition est consentie et acceptée pour une durée de six ans qui commencera à courir le 07/01/2021 pour se terminer le 07/01/2027 pour un loyer mensuel de 100 euros.

Elle se renouvellera ensuite par périodes de 6 ans, sauf dénonciation par l'une des parties, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre, au moins six mois avant l'échéance.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet des écuries d'Agapy,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec les écuries d'Agapy.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,